

Pratiques *ou les cahiers de la médecine utopique*

**Procès public de la vache folle
non-assistance à démocratie en danger**

Pièce en 1 préambule et 12 scènes.

Les 5 et 6 mai 2001 ont eu lieu à Guidel (Morbihan) les journées de printemps de la revue *Pratiques* et du Syndicat de la Médecine Générale. Pendant ces journées, nous avons instruit le procès de la vache folle ou plus exactement celui du déficit de démocratie dans la gestion de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). De nombreux intervenants ont participé et aidé à la compréhension des différents aspects de cette crise. A l'issue de l'instruction, une représentation théâtrale du procès a été donnée devant une centaine de spectateurs.

Voici la retranscription des interventions des différents acteurs de ce procès théâtralisé.

Nous n'avons pas traduit à l'identique les textes, mais avons été fidèles à l'esprit et aux arguments que chacun défendait. Même si parfois les personnages sont caricaturaux, tout ce qui est dit et écrit reflète bien la vérité..

Par ordre d'apparition, les courageux et talentueux interprètes de cette soirée étaient :

Martine Devries : la greffière

Bernard Girand : le représentant de la maréchaussée

Patrice Muller : le président du tribunal

Anne Perraut-Solivères : une avocate de la défense

Elisabeth Maurel-Arrighi : une avocate de la défense

Didier Ménard : le procureur

La Démocratie : la victime

Geneviève Barbier : Marie Poulain, militante à METIS

Francisco Artigas : Franck Dumoulin, chercheur dans un organisme public

Evelyne Malaterre : Rosa Gitatrice, militante du Collectif Alerte Santé

Jean Louis Gross : Luc Sambourg, conseiller financier

Yves-André Pérémer, chef d'une entreprise import-export

Marie-Anne Peneau : Madame X

Jean-Luc Gorel : Jean Leloup, ingénieur agricole

Jean-Luc Vignoule : Jean Roule, camionneur chez Sandoz en 1989-1990

Christian Bonnaud : médecin généraliste en zone rurale

Anne-Marie Pabois : Colette Tivité, médecin inspecteur en santé publique

Dominique Tavé : Violette Delarose, attachée parlementaire d'un député européen

Jean-François Baroul : Henri Devo, goûteur de la revue Dégout et Billot

Jean-Noël Daloz : dans son propre rôle, éleveur bio de vaches laitières

Marie-Thérèse Mattera : Germaine Bongrain, agricultrice

Marie Solivères : Marie, fille de Germaine Bongrain

Malou Ménard : conceptrice de la victime et des accusés

Pierre-Antoine Baillon : lumières et son

PREAMBULE

*Le public est assis.
La greffière entre et s'avance sur l'avant scène.*

La greffière : Mesdames, Messieurs, tous les personnages, vous allez assister au procès de la non-assistance à démocratie en danger. Au cours de ce spectacle, les situations évoquées ne sont pas fortuites et ont un rapport certain avec la réalité. Par contre, toute ressemblance des interprètes avec des acteurs connus est tout à fait involontaire !

*Le tribunal s'installe progressivement. Rentrent d'abord les avocats de la défense, puis le procureur.
Quand le président et ses assesseurs arrivent, la greffière annonce la cour et tout le monde se lève.*

Le président : Garde, faites entrer la victime.

Le gardien de police amène alors la représentation symbolique de la Démocratie.

SCENE 1. LA VICTIME

Le président : Madame, vous avez l'air fragile et fatigué, pouvez-vous cependant décliner votre identité ?

La démocratie la greffière parle au nom de la victime : Monsieur le Président, je suis la Démocratie, je suis née au IIIème siècle avant JC à Athènes, j'ai vécu mon adolescence à Paris en 1789 pendant la révolution française et depuis j'erre sans domicile fixe, on m'a vue ces derniers temps à Seattle, à Millau en passant par Porto-Allegre et partout on m'a chassée.

Le président : Quels sont vos griefs, vos plaintes, Madame ?

La démocratie : M. le Président, on m'a souvent agressée, on me bafoue, on m'empêche de voir, d'entendre, je suis bâillonnée. Peu de gens m'ont secourue et je demande réparation à la justice.

Le président remercie la Démocratie et demande au garde de faire entrer les accusés.

SCENE 2. L'ACTE D'ACCUSATION

Le président : Faites entrer les 7 accusés qui sont appelés à comparaître respectivement et successivement : - l'aveuglement des scientifiques, - l'ultralibéralisme, - les dérapages de l'administration, - l'importation frauduleuse de farines animales, - l'absence de politique sanitaire, - la désinformation, - le productivisme.

Acte d'accusation : chacun des 7 accusés a fait passer ses intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

- La recherche scientifique a tardé à chercher ce qu'elle devait chercher en matière de prions. Les scientifiques ont servi de caution aux décideurs politiques en mettant en touche les citoyens qui avaient leur mot à dire en la matière.
 - L'ultralibéralisme, avec le soutien forcené de madame Thatcher, pour des raisons de baisse de coût de fabrication, a diminué le niveau de sécurité des procédures de fabrication des farines animales au détriment de toute considération de santé publique.
 - L'administration, pour des raisons de dysfonctionnements internes et de manque de moyens, a failli lourdement dans la mise en application des contrôles du bon respect des mesures réglementaires qui permettaient la moindre diffusion des substances contaminantes.
 - L'importation frauduleuse des farines dans le seul but de faire des profits.
 - L'absence de politique sanitaire. L'incapacité à prendre en compte en temps et en heure, du point de vue de la santé des gens, cette nouvelle maladie émergente qui révèle l'état lamentable de la santé publique en France
 - La désinformation était organisée au plus haut niveau dans les instances nationales et européennes.
 - Enfin le productivisme, sous la logique de certains, a entraîné les agriculteurs dans une course folle à la quantité, les dépossédant de plus de tout moyen de contrôle sur leur propre production.
- Chacun des accusés va comparaître.

Examinons le cas du 1er accusé : l'aveuglement des scientifiques

se tournant vers le procureur

Maître, je vous donne la parole.

SCENE 3. L'AVEUGLEMENT DES SCIENTIFIQUES

Le procureur : Monsieur le Président, il est surprenant, et c'est un euphémisme, de constater, alors que nos connaissances sur la biologie, l'épidémiologie, l'économie, n'ont jamais été aussi importantes avec des moyens techniques considérables, que nous soyons toujours aussi démunis devant l'émergence de nouvelles maladies chez l'homme ou chez l'animal. Le dogme d'attentisme réaffirmé au cours de cette affaire selon lequel, avant de savoir, de connaître, on ne peut rien faire, nous conduit fatalement à produire des dysfonctionnements. En effet, les chercheurs, les experts, au regard des connaissances acquises, devraient être en mesure de construire des modèles de développement de ces maladies, aussi bien en bio-épidémiologie qu'en économie et qu'en politique. Ce qui permettrait une politique de prévention et de conduite opérationnelle dès lors que nous suspectons l'émergence d'une nouvelle maladie. Cette espérance est aujourd'hui irréalisable. Pourquoi ? Parce que le système en place n'a aucun intérêt à produire cette démarche : pas de visibilité du retour sur investissement pour la recherche privée, risque de révélation des insuffisances des politiques menées par les pouvoirs publics, obligation de fixer à la recherche l'intérêt collectif avant l'intérêt particulier. Si au cours de l'épidémie de l'ESB, les chercheurs et experts avaient pu imposer à tous qu'il s'agissait d'une maladie contaminante et non pas d'une maladie contagieuse, nous aurions pu voir se relativiser les discours. Les décisions issues des protagonistes qui avaient des intérêts à ce que l'ESB soit considéré comme une maladie contagieuse n'auraient peut être pas pu tromper l'opinion publique. Ceci est vrai pour les fabricants de farines d'origine animale (FVO), les défenseurs de la production intensive, l'administration de contrôles vétérinaires... etc. La recherche dans ses objectifs, dans son objet, dans sa réalisation, n'est jamais neutre. Elle fait porter sur les épaules des chercheurs et experts la question citoyenne de la finalité de leurs recherches et du sens de leur expertise.
Comme témoin à charge, Monsieur le président, j'appelle madame Marie Poulain.

Le président : Faites entrer le témoin

Le témoin entre et va à la barre.

Le président : Madame, déclinez vos nom, prénom et profession, jurez-vous de dire la vérité rien que la vérité ? Levez la main droite et dites : je le jure.

Pour chaque témoin, il y aura le même rituel qui ne sera pas répété dans ce texte.

Marie Poulain : Je jure de dire la vérité, monsieur le Président.
Je me nomme Marie Poulain et je suis militante à METIS.

Le procureur : Madame, pouvez-vous nous expliquer comment est orientée la recherche des laboratoires, leur comportement et leur implication politique ?

Marie Poulain : M. le président, les laboratoires pharmaceutiques font de la recherche là où ils peuvent gagner de l'argent et à ce titre, ils choisissent des maladies des pays riches qui pourront soigner et acheter les médicaments. C'est pour cela qu'il existe des maladies dites orphelines, non pas parce qu'elles ne sont pas graves, mais parce qu'il n'y a pas de recherche ni de médicaments pour elles. Elles ne sont pas rentables pour les labos ! Surtout quand elles touchent les pays en voie de développement. Ce que nous connaissons le mieux à METIS, c'est le problème des médicaments pour le SIDA. Il y a beaucoup de malades dans les pays riches et les prix ont été fixés par rapport au pouvoir d'achat des Américains et non des Africains. Les pays du tiers monde, pour soigner les nombreux malades du SIDA, ont fabriqué leurs molécules, ce qui leur revenait nettement moins cher, mais les firmes pharmaceutiques ont fait un procès à l'Afrique du Sud. Les industries pharmaceutiques n'ont pas forcément pour vocation le bien-être humain, c'est leur métier de faire de l'argent. Ils ont largement contribué à l'élection du nouveau président américain, ils ont à tous les postes-clé des gens élus grâce à eux, ils ont le pouvoir, M. le Président, mais nous, on ne les laissera pas faire, on a la foi !

*Le président remercie le témoin et demande à l'avocate de la défense si elle appelle à comparaître un témoin à décharge
Cela se reproduira à chaque scène pour les témoins à charge et à décharge.*

L'avocate : M. le Président, j'appelle à venir témoigner Monsieur Frank Dumoulin, chercheur dans un organisme public de recherche en agriculture.

Le témoin entre et décline son identité... etc.

L'avocate : Monsieur, pouvez-vous nous dire qui décide de l'orientation de vos recherches, comment sont exploités les résultats de vos travaux, que pensez-vous des experts ?

Frank Dumoulin : Vous savez, M. le Président, je suis chercheur et j'aime chercher. Nous cherchons dans tel ou tel domaine quand on débloque le financement. Le prion a longtemps peu intéressé les politiques. Ce sont eux qui prennent les décisions suite aux rapports que nous leur fournissons et pas le contraire ! Ils accordent les crédits et ils exploitent ou non nos conclusions. Nous on cherche...
Quant aux experts, ce que nous pensons être vrai aujourd'hui peut être faux demain, alors monsieur le Président...

Le président donne la parole à l'avocate pour sa plaidoirie.

L'avocate : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, le rôle de la science est de produire de la vérité, des résultats tangibles, pas d'extrapoler tout azimut pour calmer les angoisses d'une population surinformée et mal informée. On veut mettre les chercheurs en accusation alors qu'ils ne font qu'appliquer avec rigueur ce qu'on leur a appris : faire apparaître la preuve, se focaliser sur des données objectives.

Qui aurait pu prévoir que ce trublion franchirait la barrière des espèces ? Du bovin au chat ou à l'humain, il y a quand même une sacrée distance ! Ces animaux ne se fréquentent guère et ne sont pas nourris au même biberon.

Ce ne sont pas des surhommes, ni des experts en art divinatoire. Or quelles sont les données irréfutables en matière de prion ? Les scientifiques sont impuissants pour l'instant à déterminer les capacités de transformation de cet agent pathogène. La science ne peut pas se détourner de la route qui a toujours été la sienne pour s'aventurer sur les chemins glissants de l'imaginaire collectif.

Un autre point mérite d'être souligné : la vie est une prise permanente de risque, celui-là n'est pas le plus grave et s'il est évidemment désolant que des personnes aient été contaminées, leur nombre est dérisoire comparé aux affections cardio-vasculaires, aux cancers dus au tabac ou aux accidents de la route liés à la vitesse excessive ou à l'absorption d'alcool. N'oublions pas que l'incertitude est notre lot commun, cette malheureuse affaire vient nous le rappeler.

Le Président : Recherche publique, recherche privée, est-ce là, la question ?

Passons à l'accusé suivant : L'ultralibéralisme

s'adressant au procureur, Maître je vous donne la parole.

SCENE 4. L'ULTRALIBERALISME

Le procureur : M. le Président, Mesdames, Messieurs les jurés, nous savons maintenant que tout le mal prend sa source dans la décision de 1978 de modifier le procédé de fabrication des farines de viandes et d'os destiné à l'alimentation (au dopage) des bovins. Motif : augmenter la rentabilité coût production/prix de vente, et conserver la qualité des précieuses protéines qui augmentent le rendement des vaches laitières. Mais attitude coupable : cela ne détruit plus le prion !!!! Certes, en 1978, on ne connaît pas encore l'ESB, mais on connaît le principe de précaution sanitaire. Que sont devenus les auteurs de cette criminelle attitude ? Au-delà des personnes, c'est bien une logique économique qui est responsable de ces épizooties et épidémies, comme aujourd'hui l'arrêt de la vaccination contre la fièvre aphteuse pour des raisons commerciales. Seulement, il est admis par la majorité qu'il est légitime pour un industriel de privilégier la productivité, marque de bonne santé économique, surtout dans l'intérêt des actionnaires, car je ne crois pas que les personnels de cette industrie aient vu leurs ressources augmentées avec la modification du procédé de fabrication. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les jurés, cher auditoire, n'oublions pas, même si dans cette regrettable affaire d'autres responsabilités sont en cause, la responsabilité de la politique mise en place et encore défendue par madame Thatcher et ses acolytes du libéralisme économique qui ont conduit à l'empoisonnement du bétail et des hommes.

M. le Président j'appelle à la barre une militante du Collectif Alerte Santé, Mme Rosa Gitatrice.

Le témoin entre... etc.

Le procureur : Madame Rosa Gitatrice, pensez-vous que soit inscrit au plus profond du libéralisme le fait que la rentabilité guide la finalité de toutes ses actions ?

Rosa Gitatrice : Mais bien sûr, M. le Président, les procédés de fabrication des farines animales ont été modifiés par les industriels pour satisfaire le choix des actionnaires pour davantage de rentabilité et de profit immédiat.

C'est par convenance boursière qu'on en est arrivé là.

De la même façon, on sait depuis plus de 30 ans que l'amiante est cancérogène à long terme et il a fallu attendre qu'il y ait combien de morts pour qu'on l'interdise enfin ?

Et c'est pareil, pour le sang contaminé !!

Mais nous pourrions aussi parler des dégâts faits par le chômage sur la population. Des personnes, des familles se retrouvent dans des situations de précarité et d'exclusion avec des problèmes de santé physique et de souffrance psychique et tous les jours on continue à licencier chez les Danone, les Michelin ou les Moulinex !!!

Et on peut se demander, M. le Président, comment les politiques peuvent accepter de prendre autant de risques pour la population ???

Le président remercie le témoin et demande à la défense de produire un témoin à décharge.

L'avocate : j'appelle à la barre M. Sembourg Luc, conseiller en placements.

Arrive le témoin, affichant des signes ostentatoires de richesse.

L'avocate : Vous travaillez pour une entreprise de gestion de fonds, vous avez investi dans le secteur agroalimentaire. Pourquoi ?

M. Luc Sambourg : Parce que je dois satisfaire les demandes de mes clients, ce sont souvent des petits porteurs, ils viennent me voir et me demandent le maximum de rentabilité. Moi j'ai essayé du 3 % mais ils me disent non et veulent du 8 % sinon ils vont ailleurs, alors je leur propose du 8 % et à cette époque l'agroalimentaire, c'était du 8 %.

L'avocate : C'est dans ce sens là que vous avez investi dans les biotechniques innovantes ?

Luc Sembourg : oui, c'est là qu'il y a le plus de profit, j'ai essayé le bio mais là c'était du 3 % !

Plaidoirie de l'avocate : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les jurés, je ne peux laisser accuser mon client l'ultralibéralisme. Il s'est dévoué à défendre les économies d'honnêtes retraités qui lui avaient confié leurs économies acquises au cours d'années de dur labeur. Il a fait les choix de rentabilité, les meilleurs pour ces fonds de pension. Imaginez la responsabilité que cela représente, où placer l'argent ? Il a pris le risque de se tourner vers des techniques innovantes, c'est lui le premier malheureux de voir que le choix des farines moins chauffées a entraîné les événements que l'on sait. Tous les progrès de notre société sont dus à des hommes comme lui qui ont su miser sur des découvertes. Sans eux, il n'y aurait pas d'industrie.

De plus, dans ce cas précis, il y a eu des inconvénients, mais qui aurait pu connaître l'existence d'un agent pathogène, le prion, qui a défié le monde scientifique par son mystère ? Invisible au microscope, ni virus, ni bactérie ? A l'époque, tout le monde en ignorait l'existence.

Madame la démocratie se dit victime, mais c'est lui, la victime : lui et tous ceux qui prennent le risque des investissements, ce sont eux qui sont courageux, qui font progresser la société, et en plus, ce sont eux qui sont injustement accusés quand il y a des problèmes.

Je renverserais même la situation et j'accuserais la démocratie de se draper de façon coquette dans des habits de principe de précaution et d'empêcher tout progrès social.

Le président : Le monde n'est pas une marchandise.

Présentez le 3eme accusé, le dérapage des administrations, Maître.

SCENE 5. LES DERAPAGES DE L'ADMINISTRATION

Le procureur : M. le Président,... nous rentrons maintenant dans le sordide. Les Britanniques interdisent la consommation de FVO en juillet 1988 après le constat de contamination de l'ESB chez le chat ! En août 1989, la France interdit l'importation des farines britanniques. Une année de perdue, pourquoi ? Désir maléfique de promouvoir la filière agroalimentaire française qui voit s'ouvrir un marché très rentable ? Carences des services du ministère sur l'appréciation du danger ? Conflit entre le ministre et son administration ? Un peu de tout cela. On peut s'interroger sur les liens qui lient l'industrie agroalimentaire et la Direction Générale de l'Alimentation. En juillet 1989, le représentant d'une fédération chargée de l'hygiène bovine fait une enquête en Grande-Bretagne. Il rencontre les vétérinaires de l'ambassade de France qui, depuis 1987, alerte le ministère des dangers de l'épizootie. Revenu en France, il alerte les services du ministère qui disent avoir l'information, mais ne pas savoir quoi faire. On rêve ! Par contre, le ministre Henri Nallet lui, n'est pas informé (dixit le représentant de cette fédération). Sitôt après, il interdit l'importation des farines anglaises, ainsi qu'un embargo sur les viandes britanniques. Levée de bouclier de la commission de Bruxelles et du ministre des affaires étrangères qui fait casser l'interdiction d'importation de viandes anglaises. Les Britanniques n'ont pas particulièrement joué la coopération européenne (mais qui cela étonnera-t-il ?) en ne diffusant que très peu d'informations sur leurs soucis. En France, on est toujours à se demander qui porte la « culotte » dans un ministère. Le poids de l'administratif est tel qu'une décision du ministre a tendance à se perdre dans les méandres des bonnes raisons de chacun à ne rien faire. Je crains que cela ne soit pas une spécificité du ministère de l'agriculture. Mais cela ressemble bizarrement à l'affaire du sang contaminé !!! Le 20 juin 1988, le directeur de l'hygiène animale diffusait une note aux services vétérinaires et aux préfets montrant qu'il n'ignorait rien de l'évolution de l'épizootie et du risque de contamination humaine. On pourrait continuer la liste des dysfonctionnements. La question qui est dès lors posée : l'opacité de l'information, les convergences d'intérêts partisans, le fonctionnement aberrant de notre administration sont-ils inscrits si fort dans notre société qu'ils ne puissent être contrôlés ?

Pour témoigner de ces dysfonctionnements j'appelle, M. le Président, un témoin obligé de garder l'anonymat car il met en péril sa carrière et craint pour sa sécurité, j'appelle donc Mme X.

Protestations des avocates de la défense qui veulent récuser le témoin, le président décide l'audition car importante pour comprendre et connaître la vérité.

Le témoin s'approche du président et lui parle à voix basse.

Madame X : M. le Président, j'ai accepté de témoigner, mais je veux être sûre d'être en parfaite sécurité dans ce prétoire. Pourrais-je avoir une protection rapprochée ?

Le président : Mais bien sûr madame, nous sommes conscients des risques que vous prenez pour dire la vérité, rien que la vérité. Garde, rapprochez-vous du témoin. Maître, vous avez la parole.

Le procureur : Merci, M. le Président. Madame, j'apprécie votre courage et nous sommes choqués d'être obligés d'en arriver à ce témoignage masqué. Pouvez-vous nous décrire ce qui au sein de ce ministère contribue aux dérapages et à la rétention d'informations ? Pourquoi les décisions ne sont-elles pas appliquées ?

Madame X : La carrière, Monsieur le Président. C'est la carrière qui motive le personnel de l'administration. Pour pouvoir progresser dans le métier, monter en grade et rester, l'important est de faire le moins de vagues possible. Aucune décision n'est prise qui pourrait mettre en jeu sa carrière, son avenir. Sinon, c'est le placard ou pire. A ce propos, est-ce que la protection pourrait se rapprocher un peu plus ?

L'agent de police se rapproche.

Enfin chacun travaille dans son coin, chacun pour soi et il n'y a que très peu de relations entre les services.

Le président : Votre relation avec le ministre ?

Madame X : Vous voulez dire mes rapports avec le ministre ? Eh bien, très bons, merci. Il faut cependant avouer que c'est très difficile. Vous voyez, les ministres passent et l'administration reste. Alors, il faut du temps pour construire des relations... comment dirais-je... rapprochées. A ce propos, est ce que la protection pourrait se rapprocher un peu plus ?

Le procureur : Quels sont les contrôles de qualité qu'effectue le ministère ?

Mme X : Ceci, c'était vrai avant. Les contrôles étaient de la compétence de l'administration. Maintenant face à des moyens en baisse constante, des dossiers de plus en plus complexes dont l'étude prend beaucoup de temps, ce sont des organismes privés de contrôle de qualité qui ont pris le relais. L'administration fait alors confiance au respect du cahier des charges des industriels. L'Etat ne contrôle donc plus. Il ne sanctionne que lorsqu'il y a de gros problèmes.

Le procureur : Merci Madame.

Madame X : Pourrais-je emmener ma protection avec moi ?

Elle sort avec l'agent de police. On passe à la défense.

L'avocate : M. le Président, j'appelle à venir témoigner M. Jean Leloup, ingénieur agricole, chargé de mission au ministère de l'agriculture.

Le témoin, chapeau, écharpe serviette de cuir, genre Mitterrand, l'air sérieux, rigoureux avec petite note dans sa présentation et son discours montrant qu'il est capable de marquer son indépendance et son attachement à ce qui pourrait être une ligne de conduite scientifique.

L'avocate : Monsieur Leloup, y a-t-il eu un aveuglement de l'administration ?

Jean Leloup : Il est nécessaire de bien resituer le contexte de la maladie de l'encéphalopathie spongiforme transmissible animale et humaine, maladie émergente dont nous savons peu de choses à une époque où la sécurité alimentaire a atteint un niveau jamais égalé.

Il a fallu prendre des décisions rapidement sur ce qui pouvait contaminer et les animaux et les humains.

Toute la population étant concernée par son alimentation, cela a abouti en 1996, à la mise en place du comité d'expert Dormont, à la création de l'Agence française de sécurité Agroalimentaire. Encore, faut-il que les décisions prises soient appliquées par les nombreuses administrations, Agriculture, Santé, Douanes, Répression des fraudes, Consommation et avoir les moyens de contrôle.

Depuis 20 ans, l'état se décharge progressivement d'une partie de ses contrôles de conformité et de qualité les laissant à la diligence des producteurs et des laboratoires agréés mais privés.

Aussi avons-nous fait confiance aux déclarations de bonne pratique des entreprises, qui ont intérêt à cette qualité.

Les contrôles sont restés sans doute insuffisants et probablement des farines de viande et d'os furent importées du Royaume-Uni via l'Irlande et la Belgique. Cependant, la France garde un service vétérinaire performant, ce dont s'est privée la Grande-Bretagne pour son malheur, elle a été la première à interdire les farines de viande et d'os, la première à développer les tests ESB.

Alors quoi, on a fait ce qu'il fallait !

Le président : Merci, M. Leloup. Maître, nous vous écoutons.

L'avocate : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les jurés, encore une injustice, nos administrations ont été dans toute l'Europe parmi les plus vigilantes et les plus prudentes.

Vous nous accusez de lenteurs, mais la question de la vache folle a concerné tellement de secteurs qu'il a fallu le temps de la sagesse, de l'analyse, de l'étude des rapports pour se faire une idée claire des problèmes.

Et surtout pour trouver des solutions à chacune des étapes, dès qu'une décision était envisagée, c'était tout un secteur de la société qui en pâtissait, on aurait reproché à mon client sa précipitation si les choses avaient été décidées plus vite. Il fallait préparer l'opinion publique.

Certes, il y a des cloisonnements peut-être dommageables entre nos différents ministères, mais il faut des gens qui connaissent bien la spécificité technique et juridique de chaque dossier, sans se laisser déborder par les effets d'annonce de certains qui ont, pour des raisons politiciennes, des solutions toutes prêtes.

Notre administration a été à la hauteur des problèmes extrêmement difficiles auxquels elle a été confrontée ; elle s'engage à encore améliorer ses réponses, mais elle doit bénéficier non seulement de votre indulgence, mais encore de votre reconnaissance pour l'œuvre accomplie

Le président : Merci, Maître.

Faites entrer le 4ème accusé, l'importation frauduleuse des FVO

SCENE 6. L'IMPORTATION FRAUDULEUSE DE FARINES ANIMALES

Le procureur : En 1988 le volume total d'importation de farines ne dépassait pas 16 000 tonnes. Après l'interdiction d'importation et de diffusion aux bovins de farines animales, la société Glon, premier groupe français de l'agroalimentaire, importait à elle seule 27 000 tonnes. Est-ce les poules et les saumons qui ont tout bouffé ? A partir de 1993, on a vu fleurir une multitude d'intermédiaires importateurs de farines, préférentiellement dans le Nord de la France, près de la Belgique. Soyons clair, il y a eu contournement de l'embargo sur les FVO britanniques via la Belgique et les Pays-Bas et on a continué à nourrir le bétail avec ces farines après l'interdiction de nourrir les bovins avec les FVO britanniques en juillet 1990. Il s'agit là encore d'un acte de nature criminelle. Les contrôles mis en place par les services douaniers et de police semblent bien peu efficaces. Et en plus, si chacun de ces services se doute qu'il y a eu fraude, à ma connaissance peu de poursuites judiciaires ont été entreprises. Pourtant, la mise en place de filières si importantes ne peut pas se faire sur l'initiative de l'escroc de quartier. Il s'agit bien de la mise en place dans le contexte libéral, avec une négligence coupable sur les mesures de contrôle de l'état (on comprend mieux le discours sur le trop d'état) d'une véritable entreprise de fraude qui a mobilisé des moyens considérables que seuls pouvaient posséder des industriels peu scrupuleux et avides de profits. Et que l'on ne vienne pas nous expliquer la persistance de l'épidémie chez les bêtes nées après l'interdiction d'importation des FVO anglaises par l'histoire de la contamination croisée. Il faut arrêter de prendre les citoyens pour des andouilles. Quand l'information est juste, les pratiques honnêtes, ils peuvent comprendre la réalité des difficultés objectives vécues par les uns et les autres. Beaucoup tendent à minimiser ces fraudes sous prétexte qu'elles n'expliquent pas tout l'épidémiologie de l'ESB. Erreur. Les fraudeurs inscrivent leurs méfaits dans une logique économique qui justifie quasiment le délit au nom de la rentabilité, donc du profit. J'appelle donc à venir témoigner monsieur Jean Roule, chauffeur routier.

Le témoin entre... etc.

Le procureur : Monsieur Jean Roule expliquez donc à ce tribunal votre augmentation de travail dans les années 89 et suivantes. Vous êtes chauffeur de poids lourds dans une entreprise de fabrication de farines animales et vous connaissez bien la Belgique maintenant ?

Jean Roule : Ouais, mon grand-père était belge, mais, en fait, je connais bien la Belgique depuis 1989-1990, avant on allait à Calais pour charger, car mon métier est de charger-décharger, je travaillais pour la société Sandoz, donc on chargeait à Calais et on déchargeait à Valenciennes ou en Bretagne. Puis un jour, on m'a dit « Tu ne vas plus à Calais, tu vas à Anvers ». Alors là, on a beaucoup travaillé, charger-décharger, il y en avait des sacs de farines ! On avait même des primes. Ils ont embauché des chauffeurs car il y avait des farines en Yougoslavie, ils ont même acheté des camions.

Anvers, je connais, je peux vous dire que j'en ai chargé des farines !

Le président remercie le témoin et donne la parole à la défense.

L'avocate : J'appelle à la barre M. Pérémer Yves-André, chef d'une entreprise d'import-export

le témoin entre...

L'avocate : M. Yves-André Pérémer, avez-vous fraudé, avez-vous importé des farines animales en provenance d'Angleterre après l'embargo ?

Yves-André Pérémer : Ah non, c'était interdit ! On ne pouvait plus en importer, alors on est allé les chercher en Belgique, en Yougoslavie. Tout a été contrôlé, on était en règle. On a écoulé les stocks de farines anglaises qui avaient gonflé avant l'embargo, mais après, il n'y a plus eu d'importation. Par contre, le marché belge s'est bien développé après l'embargo, ça oui... Enfin tout a été contrôlé, on a suivi à la lettre la réglementation. Les étiquettes indiquaient qu'il s'agissait de farines belges ou yougoslaves.

Le président : M. Yves-André Pérémer, dans votre métier dormez-vous bien ?

Yves-André Pérémer : Oui, parfois on travaille la nuit, mais on dort bien...

L'avocate : M. le président,... il n'y a pas de délit prouvé. Les règlements ont été respectés. Les farines ont été transportées entre 88 et 96, venant d'Angleterre en toute légalité à l'usage d'espèces animales non menacées. Nous ne pouvions en tirer aucune leçon eu égard à la manière dont se nourrissent les Anglais. Aucune comparaison n'est possible, vous me l'accorderez, entre la gastronomie française et la bouffe anglaise. Qui nous dit que la contamination par le prion n'est pas due à la manière de cuire les aliments en Angleterre, ni à ces mélanges sucré-salé qui caractérisent le goût anglais ? Lorsque l'Angleterre a interdit la consommation des farines animales sur son territoire, cela a considérablement fait baisser les prix, ce qui a constitué une véritable aubaine pour le marché français puisque la loi permettait leur usage pour l'alimentation des ovins, de la volaille et du poisson. Les farines sont venues massivement de Belgique après que l'embargo eut éliminé l'Angleterre des fournisseurs. Les fabricants de farine ne sont pas des philanthropes, ils ne sont pas responsables des abus ni des fraudes des éleveurs, s'il y en a eu. Quant aux camions, s'ils transitaient parfois par la Roumanie, c'est qu'il fallait bien que les chauffeurs roumains aillent visiter leur famille. Même chose pour la Suisse. Ce sont des opportunités de voyager agréablement dans des paysages nettement plus variés que la route nord-ouest. Il est parfois arrivé qu'ils soient hors de portée de téléphone quand certaines règles ont brutalement changé. Tous ne sont pas équipés de portables. Il n'est pas facile de freiner un 35 tonnes, a fortiori quand le chauffeur ne parle pas notre langue. Je vous remercie.

Le Président : Etrange étrange
passons au 5eme accusé : l'absence de politique sanitaire.

SCENE 7. L'ABSENCE DE POLITIQUE SANITAIRE

Le procureur : M. le président,... La question est ici facile à formuler. Si au lieu de laisser la gestion de cette crise aux services du ministère de l'agriculture, c'était le ministère de la Santé qui l'avait géré, en serions-nous arrivés au même point ? Les bovins sont des animaux particulièrement importants dans l'économie agricole, mais ils le sont tout aussi par leur place dans la chaîne alimentaire. On peut constater que chacune des grandes décisions prises pour faire barrage à l'épidémie l'ont été peut-être au bon moment, par contre leur application le fut avec retard sur les rythmes de développement de celle-ci. A chaque fois, des considérations particulières aux services d'intérêts particuliers ont retardé la bonne échéance. En effet, le ministère de l'agriculture qui défend les intérêts des producteurs devient en fait juge et partie. Si l'approche avait été sanitaire, d'autres considérations comme : la rigueur de l'épidémiologie, la connaissance scientifique, le souvenir de la terrible histoire du sang contaminé, la présence des associations de malades... cela aurait-il pu modifier le cours des choses ? Si oui, pourquoi un tel silence, pourquoi un rapport de force ministériel en défaveur de la santé ? Manque d'arbitrage des premiers ministres, faiblesse de la DGS* bien silencieuse sur la vache folle comparés à la prolixité sur la grippe du poulet de Hong Kong ! Les rapports de force au sein du gouvernement ne sont pas en faveur de la santé, parent pauvre de la politique française. Et surtout, les enjeux pour le monde agricole étaient suffisamment importants et risqués pour laisser d'autres regards contempler le désastre. Pour confirmer mes affirmations, j'appelle à la barre le Dr Christian, médecin généraliste en zone rurale.

Le témoin entre...

Le procureur : Docteur Christian, vous êtes médecin généraliste en zone rurale, vos patients se posent des questions sur la « vache folle » et, à la campagne les agriculteurs devaient être inquiets, étiez-vous informé ?

Dr Christian : Je n'étais pas informé. Dans la presse médicale, je n'ai pas trouvé d'articles de fond. Le ministère de la santé est resté muet : je n'ai reçu d'information que du comité d'action des viandes, dont on peut penser qu'il faisait la promotion de la viande bovine, dans cette période difficile pour les éleveurs. Et puis en janvier 2 001, j'ai reçu un document du Centre d'information sur le médicament, concernant les produits de transfusion, ce que nous généralistes prescrivons tous les jours, comme vous le savez, Monsieur le Procureur.

Le procureur : Mais alors, comment vous êtes-vous informés ?

Dr Christian : Eh bien, les seules informations valables étaient celles de la presse scientifique, mais pas la presse médicale.

La parole est à la défense.

* Direction Générale de la Santé

L'avocate : J'appelle à venir témoigner et à dire toute la vérité, rien que la vérité, madame le docteur Colette Tivité, inspectrice à la DASS.

Le témoin entre...

L'avocate : Docteur, pouvez-vous nous dire au juste quelles sont les fonctions de votre métier, avez-vous été alertée rapidement du problème de la vache folle ?

Colette Tivité : Moi, je m'intéresse aux problèmes de santé publique, à la collectivité, j'ai beaucoup de travail, de missions de plus en plus diverses et variées. On ne nous donne pas les moyens de travailler. On ne crée pas de poste. Normalement, nous sommes 2 dans mon département, mais il y a un poste non pourvu, en fait nous devrions être 6 au moins ! Entre les problèmes de salmonellose, de maltraitance des personnes âgées et la pollution de l'eau, sans oublier l'organisation des urgences, faire respecter les normes de sécurité sanitaire, nous ne pouvons pas remplir correctement notre tâche. La prévention est impossible, le Kreutzfeld-Jacob, d'accord, mais donnez-nous les moyens. Il n'y a pas de politique sanitaire en France.

L'avocate : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les jurés, encore une injustice : on accuserait la politique sanitaire de jouer les absentes. Elle n'aurait pas été là aux côtés de ceux qui étaient confrontés à la vache folle.

Comme si elle avait été à se prélasser dans je ne sais quelle villégiature.

Mais monsieur le président, la politique sanitaire, elle s'occupait des malades. Et oui, il y a des milliers et des milliers de malades connus de maladies répertoriées dans nos livres de médecine, les maladies cardio-vasculaires, les maladies des cancers, les maladies des os et des articulations, de la digestion, de la peau, des cheveux, des glandes, des infections, des gripes, des rhumes, des bronchites et des microbes de l'hépatite et du sida, et les poumons et le foie, sans compter les accidentés de la route et d'ailleurs.

Alors, les 3 morts de la vache folle, comment vouliez-vous qu'elle s'en occupe ?

On l'aurait accusée d'être pédante, soucieuse de sujets branchés, à la mode et de ne pas faire le boulot pour lequel elle est faite. Madame la démocratie a la mémoire courte, elle se bat pour avoir des scanners partout, de la super technologie dans tous les coins de France, il a bien fallu bien les distribuer ; et c'est la politique sanitaire qui l'a fait.

La politique sanitaire a déjà bien trop à faire avec les malades pour s'occuper de prévention. Que les agriculteurs nous donnent une bonne nourriture et les vaches seront bien gardées.

Le président : Je constate qu'il n'y a pas de culture de prévention. Continuons avec le 6eme accusé, la désinformation.

SCENE 8. LA DESINFORMATION

Le procureur : M. le... la désinformation conduit à des attitudes irrationnelles, elles-mêmes génératrices de conséquences dramatiques pour les éleveurs qui ont bien géré leur métier et sont avant tout honnêtes. Son rôle est donc fondamental. Mais interrogeons-nous sur les causes de cette psychose, comme il est coutume maintenant de l'appeler. La peur naît d'un sentiment d'incertitude, voire de tromperie. Comme disent les gens « On ne nous dit pas tout » et lorsque l'on analyse les « dires » officiels, on mesure très vite que le discours est organisé pour faire passer une idée plus qu'une vérité. C'est ainsi que le monde politique affirme de manière péremptoire que ses dispositifs de surveillance sont à l'efficacité maximum, niant souvent l'évidence, les experts qui ont la parole sont souvent choisis par les médias, ils ne sont pas convaincants voire sincères. Il ressort de cela qu'il est difficile de faire le tri entre ce qui est dit et qui est juste permettant de se faire une opinion et ce qui est dit et qui sert à défendre une politique, selon un point de vue partiel. De plus, il ne faut pas oublier que nous mémorisons les anciennes affaires qui décrédibilisent pour longtemps le discours officiel : « souviens-toi de Tchernobyl ». Dans notre affaire, ce qui est encore plus grave, c'est que volontairement, des organismes officiels d'état en Angleterre, la commission de Bruxelles, le ministère de l'Agriculture (voir l'affaire du tribunal d'Epinal) ont décidé de faire de la rétention d'informations et ils ont volontairement minimisé des réalités ; par exemple, le nombre de cas de personnes malades. Tout ceci soi-disant pour ne pas affoler la population, c'est faire bien peu de cas des capacités d'analyse des citoyens et c'est afficher un mépris qui va alimenter la psychose. Cette désinformation n'est jamais faite par hasard, elle veut toujours protéger des intérêts particuliers.

J'appelle à la barre madame Violette Delarose, attachée parlementaire d'une députée européenne qui a siégé à la commission d'enquête parlementaire sur l'ESB en 1996.

Le témoin entre...

Le procureur : Madame, vous êtes en possession d'un document longtemps resté confidentiel et qui démontre que la Commission de Bruxelles a volontairement organisé la désinformation ; pouvez-vous nous commenter ce document essentiel pour comprendre l'histoire de cette désinformation ?

Violette Delarose : Mais certainement, il s'agit d'une note interne du comité vétérinaire permanent européen du 12 octobre 1990, à l'époque le Conseil européen était présidé par monsieur Jacques Delors. Je vais vous lire quelques extraits de ce document : « Il faut avoir une attitude froide pour ne pas provoquer de réactions défavorables sur le marché, ne plus parler d'ESB. Ce point ne devrait pas figurer à l'ordre du jour » et plus loin « Il faut minimiser cette affaire d'ESB en pratiquant la désinformation, il vaut mieux dire que la presse a tendance à exagérer ».

Le document est présenté au président puis à la défense.

Violette Delarose : C'est grâce à la Commission d'enquête sur l'ESB du parlement européen en 1997 que de tels documents ont pu sortir de la confidentialité. Vous savez, pendant cette enquête, la grande majorité des membres du Conseil européen de 1990 ont refusé de témoigner et ceux qui l'ont fait ont montré un grand mépris pour les parlementaires et pour la démocratie ! Pour en revenir à ce document, vous pouvez constater le cynisme et les choix délibérés du Conseil de l'Europe : la rentabilité, le productivisme au détriment de l'information et de la santé des citoyens !

Au tour de la défense

L'avocate : J'appelle à la barre M. Devo Henri, goûteur chez Degoût et Billot, le magazine du gastronome sans soucis.

Le témoin entre... il titube et semble assez désorienté.

L'avocate : M. Henri Devo, pensez-vous avoir été bien informé et avez-vous continué à manger de la viande en toute sérénité ?

Henri Devo : Oui et oui, M. le Président. J'aime la viande et je l'aime comme d'autres aiment la chair fraîche, alors tout ce que l'on a dit - que ça rend fou - balivernes, foutaises ! Regardez-moi, ai-je l'air prionisé ? D'ailleurs, le vin bien choisi pour accompagner un bon morceau de viande, évite tous les risques. L'alcool purifie, c'est bien connu et mon docteur me l'a bien dit, le vin ça fait du bien !

S'il y a un vétérinaire dans la salle, il peut vérifier !

Il se met torse-nu.

J'offre mon corps à la science, si ça peut sauver le tournedos aux morilles et les ris de veau au foie-gras, allez-y, faites le test du stylo.

La greffière s'avance et avec l'aide d'un stylo, lui frotte le bas du dos. Il s'agit d'un test pratiqué par les vétérinaires pour faire un diagnostic rapide de l'ESB. La vache contaminée a dans ce cas des contractures musculaires violentes. Henri Devo a lui des réactions strictement normales et contrôlées (cela a même l'air de lui plaire !). Et il se rhabille.

Henri Devo : Alors s'il-vous-plaît, arrêtons l'offensive des pêcheurs qui veulent nous imposer le cabillaud carré avec des yeux à chaque angle ! Vous trouvez ça normal vous ? Et puis les arêtes, c'est dangereux, ça se coince au fond de la gorge. Le poisson c'est mortel. A force d'en manger, au bout d'un moment vous ressemblez à un thermomètre au mercure tellement il en contient ! Non, mon général, ne nous laissons pas intimider par les lobbies végétariens et les clones de Brigitte Darbot. La vie est courte, j'en mange le meilleur, et je ne veux pas ressembler à un poireau exsangue !

Vive le steak, vive le tartare, vive les Huns, vive l'amourriture !

L'avocate : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les jurés. Trop d'information nuit. Le besoin d'information de la population repose sur une idéologie de maîtrise totalement illusoire, comme si en savoir plus allait la protéger de tous les dangers. Il est perturbant pour l'ordre public d'en dire trop, surtout quand on ne sait rien, car c'est la porte ouverte à l'imagination qui est trop souvent mauvaise conseillère. Nous avons forcément des doutes qu'il ne nous paraît pas opportun de faire partager à des citoyens qui ne comprennent pas toujours les différents plans des analyses. Nous en avons eu un exemple très parlant, récemment, lorsque les médias se sont mêlés de faire monter la mayonnaise avec des allégations fallacieuses concernant la viande de bœuf. La psychose qui a embrasé les Français a totalement démantelé le marché de la viande, a mis sur la paille de nombreux éleveurs, des distributeurs, des bouchers et désorienté de nombreuses personnes qui ne savent plus comment se nourrir. Cette crise est une véritable catastrophe nationale en ce qu'elle a installé durablement la méfiance des consommateurs. Il ne manque pas d'autres aliments plus dangereux que la viande de bœuf qui est probablement la plus sûre de l'Europe. Par ailleurs, les contrôles se sont intensifiés qui ont fait augmenter les prix et rien ne dit que la qualité s'en trouvera améliorée. Il faut distribuer l'information en fonction du bénéfice escompté. Il ne sert à rien d'inquiéter le public si l'on n'a pas de certitudes à lui proposer. Il ne faut pas oublier que la montée des prix pénalisera d'abord les plus démunis, ni que c'est le contribuable qui fera véritablement les frais de tous les contrôles induits par la psychose. La raison commande la prudence dans la divulgation d'informations non contrôlées.

Le Président : Le principe de transparence ne peut pas être à géométrie variable. A chaque fois qu'un expert, un politique, affirme une contrevérité, il décrédibilise l'ensemble de l'information. La population a le sentiment qu'on lui cache la vérité, elle fait alors des amalgames et effectivement peut tomber dans les comportements irrationnels. C'est le déficit d'information et de débat même contradictoire et non l'inverse qui conduit à la « psychose ».
Passons au 7eme accusé, le productivisme.

SCENE 9. LE PRODUCTIVISME

Le procureur : M. le président..., nous sommes avec cette question au cœur du problème. Tout ce qui arrive est le résultat de la conjugaison d'un choix de société tourné vers plus de libéralisme économique et d'une politique agricole menée depuis des dizaines d'années qui a privilégié le produire plus au détriment du produire mieux. L'organisation de la production s'est faite autour de ces deux concepts ardemment défendus par le syndicat majoritaire. Sans intervenir dans le débat de la place laissée à ceux qui voulaient faire autrement, nous ne pouvons que constater les dégâts provoqués aujourd'hui par ces politiques. On le mesure cruellement par l'abattage des bêtes dans le problème de la fièvre aphteuse pour des considérations de critères de ventes à l'export. Cette politique portée par la Commission de Bruxelles et la PAC avec le système des primes a conduit dans tous les secteurs de l'agriculture à une surproduction avec, en corollaire, la baisse des prix de vente qui pénalise pour ne pas dire achève les petits producteurs et permet aux gros de s'élargir le marché. C'est pareil sur la question du commerce de distribution... Nous sommes donc bien confrontés à des choix de sociétés. Ceux qui ont défendu ces politiques sont les responsables moraux de la crise de l'ESB. Il nous semble difficile de continuer à leur faire confiance pour assurer le progrès au sein du monde paysan.

Je voudrais faire témoigner un éleveur, monsieur Jean Noël, qui vient d'être victime de cette politique, une des vaches de son troupeau a été atteinte d'ESB et toutes les bêtes ont été abattues.

Le témoin entre...

Le procureur : Monsieur Jean Noël, vous êtes producteur de lait biologique, une de vos bêtes a été atteinte d'ESB le mois dernier, vous êtes donc bien placé malheureusement pour expliquer à ce tribunal la responsabilité des uns et des autres, notamment celle des promoteurs de la politique agricole commune. Nous souhaitons vivement entendre votre témoignage.

Jean Noël : Tout d'abord, je tiens à remercier la justice pour sa célérité, un procès seulement un mois après le drame ! En effet, M. le président, nous avons eu un cas d'ESB sur un animal né en 1993. A l'époque, nous étions plus dans un modèle productiviste, sachant quand-même que nos animaux n'étaient nourris qu'avec de l'herbe, mais nous achetions une petite partie d'animaux à l'extérieur, la source de contamination venant sûrement de là. Puis, nous avons décidé d'entrer dans la filière bio car plus humaine, respectueuse du bétail. Les vaches ne sont nourries qu'avec des produits de la ferme ou certifiés biologiques. Dans cette affaire, nous avons rencontré tous les responsables de cette crise et nous avons subi des pressions, à savoir ne rien dire, ne pas divulguer l'information et même chez les bio ! C'est pourquoi ce procès est très important. Je voudrais dire qu'au niveau politique, si on avait décidé de la mise en place des tests plus rapidement, mon troupeau, mes vaches et les veaux qui venaient juste de naître seraient en ce moment en train de brouter dans mon champ.

Place à la défense

L'avocate : M. le Président, je veux d'abord dire que mon client, le productivisme, est sensible au malheur de monsieur Jean Noël. La défense n'est pas sans cœur et cynique. Nous voulons le bien de la population. Pour illustrer mon propos, j'appelle à venir témoigner Mme Germaine Bongrain, exploitante agricole.

Le témoin entre accompagnée d'une petite fille.

L'avocate : Mme Bongrain, pensez-vous que la politique agricole défendue par les responsables agricoles et le Crédit Agricole est une bonne politique pour vous et les citoyens ?

Germaine Bongrain : Oui, M. le Président, nous sommes de bons fermiers. Quand nous avons repris l'exploitation de mon beau-père, paix à son âme, on nous a dit, la chambre d'agriculture, le syndicat, la banque, que c'en était fini des vaches maigres et mal nourries qu'on traînait depuis le Moyen-Age, le retard de la production laitière. On nous a dit « vive le progrès, vive la performance, il faut donner des aliments complémentés pour augmenter la production et vous aurez des subventions », nous l'avons cru sur parole et c'est ce que nous avons fait. Je vous avoue que j'ai réagi beaucoup plus vite que mon mari, j'étais habituée avec mes 6 enfants, des laits et de la reconstitution des laits (*se tournant vers l'enfant*) et regardez-moi ça, cette belle enfant ! Comment pouvais-je me douter qu'un jour la maladie de la vache folle nous atteindrait ? Mes enfants, mes veaux c'est sacré ! Ça nous a rendus malades, mon mari déprime, il est très malade et nous sommes perdus. A qui faire confiance, qui croire maintenant, nous sommes des victimes, nous ne sommes pas responsables, nous ne sommes pas coupables, nous avons cru sur parole nos fournisseurs. M. le Président, j'en profite d'être à la barre pour vous demander une requête. Pouvez-vous transmettre notre demande d'indemnisation, je pense que soutenue par votre représentation, elle aboutira beaucoup plus rapidement. Merci notre bon juge, merci M. le Président.

L'avocate : Et toi, petite fille, qu'as-tu à nous dire, penses-tu que c'est important d'avoir un bon bol de lait avec des belles tartines de beurre tous les matins et au goûter ?

Marie : Moi, je ne veux pas être empoisonnée.

L'avocate : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les jurés, le productivisme agricole est là devant vous, accusé des pires maux. Si madame la démocratie est là devant nous, si grande, c'est qu'elle a été bien nourrie et par nous. Après la guerre, qui a sorti ce pays des tickets de rationnements ? Qui a sorti les familles de dîners qui se réduisaient à un bol de café au lait ? Qui a rempli les caddies des supermarchés ? Qui a amené l'abondance ? C'est le productivisme. Auriez-vous voulu que l'on reste aux périodes de disette, de misère des paysans et de ceux pour qui acheter de la viande était réservé aux grandes fêtes ?

La démocratie a voulu avoir son caddie plein, le prion est arrivé, ce n'est pas de chance, mais elle l'avait bien cherché. Alors qu'elle ne se plaigne pas trop fort. Et plutôt que l'on remercie le productivisme qui a tant fait pour que notre agriculture soit une des premières du monde, et en plus, qu'elle sache coopérer avec l'agriculture de ses voisins européens et ne pas gêner les pays plus lointains comme les USA.

Le productivisme a fait œuvre nationale et mondiale, l'incident du prion est une coïncidence malheureuse. Mais le bébé baigne dans le productivisme et dans une eau certes prionnée, mais si on jette l'eau, on jettera le bébé avec.

Le Président : Il n'est pas certain que le productivisme ait bénéficié à tous les paysans. Les gros producteurs certainement oui, les petits producteurs ont surtout été contraints au dépôt de bilan. C'est tout un système, notamment bancaire et foncier, qui accompagne cette politique agricole. Ce système a certes permis de nourrir plus de population, mais avec quelle qualité !!

Le débat sur le bien fondé de cette politique à été occulté, ce qui est toujours le cas lorsqu'une représentation corporatiste est dominante.

M. le procureur vous avez la parole pour votre réquisitoire.

SCENE 10. REQUISITOIRE DU PROCUREUR

Le procureur : M. le Président, Mesdames, Messieurs les jurés, cette affaire dite de la vache folle est effectivement folle. Mais qui est le plus fou, l'homme ou la bête ? Soyons sérieux, l'abattage systématique des animaux au nom du principe de précaution relève plus de la peur humaine que de la nécessité scientifique. Alors, il nous faut chercher le coupable. Pourquoi ? Parce que nous pouvons espérer en trouvant le coupable mieux comprendre le mécanisme de cette catastrophe sanitaire et surtout avoir comme projet d'empêcher celui-ci de poursuivre sa sinistre besogne.

Les débats de ce procès, les témoignages montrent clairement que le point de départ est la transformation du processus de fabrication des farines animales. Même si on peut s'interroger sur la pertinence de nourrir les animaux avec ce complément protidique, la recherche du profit est bien mauvaise conseillère. La logique économique défendue par l'apôtre de l'ultralibéralisme, Madame Thatcher, a fait que pour satisfaire la productivité, donc les profits, surtout ceux des actionnaires, les fabricants de farines animales ont pris le risque de ne plus produire des aliments propres à la consommation et redoutablement dangereux pour les consommateurs.

Certes, on ne connaissait pas bien l'histoire naturelle du prion, bien que, les débats l'ont montré, l'information était disponible pour ceux qui se donnaient la peine de la chercher. Si les procédures de fabrication initiales avaient tenu compte de ce risque, il était inconcevable de les abandonner pour justifier le principe de rentabilité.

Une fois le mal fait, y avait-il possibilité de le réparer et d'empêcher la catastrophe sanitaire ? Je dis oui, cela était possible ! Si cela n'a pu se faire malgré les efforts de tous ceux qui ont tiré la sonnette d'alarme, c'est que deux autres mécanismes se sont conjugués pour que l'erreur persiste. Le premier de ces mécanismes est de même nature que la logique libérale, faire du profit, toujours du profit. On a donc vu se mettre en place de véritables trafics de farines de viandes. Embargo sur les farines britanniques ! Que cela ne tienne, la Belgique s'est mise comme par mutation technologique à en produire des quantités impressionnantes, qui, via l'action de délinquants internationaux, se sont retrouvées dans les mangeoires des animaux. Comme ces délinquants participent également au commerce classique, celui-ci honnête, ils ont pu agir sans être inquiétés par les douanes ou autre gendarmerie peu efficace en la matière.

Le deuxième est l'association de divers intérêts qui malheureusement mis ensemble ont permis la réalisation de l'impensable. Nous avons passé en revue ces différents intérêts particuliers : l'aveuglement scientifique qui croyait en la barrière des espèces et à l'efficacité des mesures de contrôle, l'imprévoyance des services vétérinaires, la désinformation, le productivisme, la carence des politiques sanitaires, l'intérêt de chacun avant l'intérêt collectif. Chacun a sa logique, sa spécificité, sa nécessité aux dires des avocats de la défense. Parmi tous ceux-ci, certains sont peut-être plus graves que d'autres comme s'il y avait une hiérarchie de la bêtise.

Je suis consterné par le fonctionnement de l'appareil de l'Etat. La rivalité qui existe dans un ministère entre les acteurs politiques et les gestionnaires administratifs aux prises avec des guerres de pouvoirs, des conflits de territoires, est en la matière, criminelle. L'affaire du sang contaminé a peut-être apporté plus de rigueur, plus de réflexion, mais on constate aujourd'hui que les tares de l'administration persistent et sont à l'origine de dysfonctionnements coupables. Ne croyez pas que je focalise sur un discours anti-administratif.

D'une part c'est parce que nous devons avoir une administration au service des citoyens que nous devons la critiquer quand elle n'assume pas sa mission et d'autre part ce sont les mêmes raisons qui conduisent aux dysfonctionnements du secteur privé de l'agriculture.

Nous avons bien vu que le productivisme agricole produit lui aussi des comportements, des politiques, qui concourent à rendre possible l'épidémie de l'ESB. Derrière toutes ces fautes, il y a des hommes, des femmes qui font toujours passer l'intérêt particulier devant l'intérêt collectif. Nous vivons dans une société où constamment l'idéologie dominante fait l'apologie de ce comportement. La superficialité, l'individualisme rangé au rang des grandes valeurs, la recherche du profit essence du système, éliminer l'autre le plus faible devient une gloire, oui c'est tout un système politico-culturel qui permet l'affaire de l'ESB. En fait, nous récoltons ce que nous avons semé.

Quand je dis nous, je parle de la collectivité. Je sais qu'au sein de celle-ci depuis de très nombreuses années des femmes et des hommes sont rentrés dans la résistance à cette évolution libérale et individualiste de la société. Des agriculteurs ont tenté de produire de manière différente, des scientifiques ont conduit leurs recherches dans l'intérêt de la communauté, des journalistes ont dit la vérité, des politiques ont pris les bonnes mesures. Mais chacun l'a fait à son niveau dans un rapport de force défavorable.

C'est notre responsabilité à tous de n'avoir pas pu et su construire un rapport de force qui aurait imposé aux décideurs d'agir différemment. Il faut croire que nous pouvons faire autrement. Cette évolution de notre société qui conduit à ces drames sanitaires n'est pas inéluctable, l'esprit de Millau doit se renforcer.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les jurés il faut condamner cette société qui produit de tels drames, il faut affirmer notre volonté de prendre la parole, il faut imposer la règle du débat démocratique.

Pour cela, je vous demande de condamner les intérêts particuliers qui ont conduit à l'épidémie de l'ESB et je vous demande une peine exemplaire, à savoir d'obliger, d'astreindre les pouvoirs publics, les scientifiques, les agriculteurs, les consommateurs à accepter le débat citoyen sur toutes les questions qui touchent à la sécurité alimentaire.

Le président donne la parole à la défense.

SCENE 11. PLAIDOIRIE DE LA DEFENSE

L'avocate : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les jurés, vous devez prononcer la relaxe de nos clients.

Ce procès est un simulacre de justice dont nos clients sont les boucs émissaires. Ils ne sont pas coupables, mais plutôt les victimes des choix d'une société dans laquelle ils sont parfaitement intégrés. Rien dans leurs options n'a contrarié l'épanouissement de la démocratie. Il est totalement irresponsable de penser que c'est elle qui pourrait contrôler la sécurité alimentaire. C'est la démocratie qui ouvre le marché, c'est elle qui permet à nos enfants de consommer massivement dans les McDo et c'est heureux. Les intérêts particuliers sont le fer de lance d'une société libérale dont chacun peut tirer le meilleur à condition de le vouloir. Nous sommes bien obligés de constater, et vous le confirmerez par votre jugement, que ce système est celui voulu par nos concitoyens et qu'il est le seul valide en l'état de nos institutions.

L'économie libérale est une énorme machine plébiscitée par toutes les sociétés avancées et, vous en conviendrez, elle ne peut déceimment s'arrêter pour quelques accidents de parcours. Ses enjeux sont considérables, car l'économie de notre pays repose entièrement sur elle, et sa portée internationale est liée à ses résultats. La population dans son ensemble est partie prenante de la liberté et du confort offerts par le libéralisme, il lui en faut assumer le coût et les effets.

S'il y a un responsable en cette sinistre affaire, c'est le destin qui choisit ses victimes. Le productivisme agricole est né après guerre afin de faire face aux besoins de consommation de la population. Les caddies remplis de victuailles du samedi ne me démentiront pas, ils sont la preuve que les prix bas servent les consommateurs. On ne peut pas envisager de progrès sans prendre quelques risques, sans compter que les risques ne sont pas encore prouvés.

Ainsi, si la démocratie se présente comme une victime, qu'on cherche ailleurs les culpabilités, qu'on les cherche dans son immaturité, dans le manque de courage de ses défenseurs, dans la faiblesse de ses institutions, dans la paresse d'une population qui préfère croire qu'elle pourrait prétendre au beurre, à l'argent du beurre et au cul de la crémière par-dessus le marché.

La démocratie, pour croître, aura besoin d'imagination, d'une autre conception de l'institution, elle ne commencera véritablement à exister que lorsqu'elle acceptera de se mettre en marche et cessera de s'imaginer que le seul fait qu'elle existe suffit à lui donner sa légitimité.

Mes clients ne sont pas les ennemis de la démocratie, ils s'appuient au contraire sur son silence, ils s'épanouissent dans son giron, ils ne peuvent être considérés comme responsables de son inertie. Nous réitérons notre demande de relaxe pure et simple concernant tous les chefs d'accusation. Je vous remercie.

La cour quitte le prétoire, les jurés délibèrent et le public attend.

SCENE 12. LE VÉRDICT

A nouveau la cour entre et le président donne la parole au président des jurés.

Le président des jurés : Après délibération, le jury déclare responsables et coupables les intérêts particuliers. Le jury a été très sensible et ému par l'état d'extrême fatigue de la démocratie, on voit à sa pâleur qu'elle est restée longtemps, très longtemps à l'ombre.

Le président de la cour : Les accusés sont reconnus coupables d'avoir privilégié leurs intérêts particuliers au détriment des intérêts publics.

A ce titre, ils sont condamnés individuellement et solidairement à participer aux débats citoyens. Chaque décision dans le domaine qui nous concerne, ici pour l'ESB, mais aussi ailleurs dans bien d'autres domaines, devra être débattue de façon contradictoire au plan local et national pour sortir de la guerre des lobbies qui est attentatoire au fonctionnement de notre démocratie.

Je vous remercie.

Le président lève la séance après avoir énoncé le verdict.

FIN